



PRÉFET DE LA RÉGION PICARDIE  
PRÉFET DE LA SOMME

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

**RECUEIL des ACTES ADMINISTRATIFS**  
**N° 17 du 18 avril 2011**

**SOMMAIRE**

**ARRÊTÉS DU PRÉFET DE DÉPARTEMENT**

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DE LA SOMME**

Objet : Arrêté modifiant la composition du Conseil d'Administration de l'office HLM d'Abbeville -----1

**ARRÊTÉS DU PRÉFET DE RÉGION**

**DIRECTION DES MOYENS DE L'ETAT**

Objet : Ouverture d'un recrutement de travailleur handicapé par la voie contractuelle dans le corps des adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer au titre de 2011-----2

**AUTRES**

**CENTRE HOSPITALIER DE MONTDIDIER**

Objet : Avis de concours sur titres pour le recrutement d'un Ergothérapeute-----3

Objet : Avis de concours sur titres pour le recrutement d'un technicien de laboratoire-----3

Objet : Avis de concours sur titres pour le recrutement d'un Diététicien-----4

Objet : Avis de concours sur titres pour le recrutement d'un aide-soignant.-----4

Objet : Avis de concours sur titres pour le recrutement de deux Agents des services hospitaliers.-----4

**RECUEIL des ACTES ADMINISTRATIFS**  
**N° 17 du 18 avril 2011**

**ARRÊTÉS DU PRÉFET DE DÉPARTEMENT**

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DE LA  
SOMME**

**Objet : Arrêté modifiant la composition du Conseil d'Administration de l'office HLM  
d'Abbeville**

Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L 421-8 et R 421-8 ;  
Vu la loi n°2006-872 portant engagement national sur le logement ;  
Vu l'ordonnance n°2007-137 du 1er février 2007 relative aux offices publics de l'habitat ;  
Vu le décret n°2002-1158 du 13 septembre 2002 relatif à la représentation des locataires aux conseils d'administration des organismes d'habitation à loyer modéré et des sociétés d'économie mixte gérant des logements sociaux et à l'indemnisation des administrateurs ;  
Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;  
Vu le décret n°2008-566 du 18 juin 2008 relatif à l'administration des offices publics de l'habitat ;  
Vu l'arrêté préfectoral du 21 février 2011, portant composition du conseil d'administration de l'office public de l'habitat d'Abbeville (ODA) ;  
Vu l'arrêté préfectoral du 28 février 2011, déclarant M. Franck MONCOMBLE démissionnaire du conseil d'administration de l'office public de l'habitat d'Abbeville (ODA) et demandant qu'un remplaçant soit désigné par Monsieur le Maire d'Abbeville ;  
Vu l'arrêté du conseil municipal d'Abbeville du 31 mars 2011 désignant M. Alain GUILLOT, représentant le monde écologique, en remplacement de M. Franck MONCOMBLE, administrateur démissionnaire ;  
Vu la délibération du 22 février 2011 du conseil d'administration de PROCILIA désignant Madame Mélanie PREVOST en qualité de représentant de l'association au sein du Conseil d'Administration de l'office public de l'habitat d'Abbeville, en remplacement de M. Christian SOL ;  
Sur proposition du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer

**ARRETE**

Article 1 : Le Conseil d'Administration de l'Office public d'HLM d'Abbeville est modifié et fixé comme suit :

1) Membres désignés par le Conseil municipal d'Abbeville (collectivité de rattachement) :

M. René DOBREMETS  
Mme Marie-Line BOURGEOIS  
Mme Florence CHRETIEN  
M. Norhouda RAHOUDJ  
M. Francis HENIQUE  
M. Hervé GOURLAIN

2) Membres désignés par la municipalité d'Abbeville (collectivité de rattachement) au titre des personnes qualifiées :

M. Gilbert MATHON  
Mme Danièle LEMAIRE  
M. Alain GUILLOT  
M. Luc JOSSERAND  
Mme Maryse RADENNE  
M. Daniel CARPENTIER  
M. Pascal DRUEL

3) Membre désigné par le conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de la Somme

M. Jean-Jacques SANANES

4) Membre désigné par l'Union Départementale des Associations Familiales de la Somme (UDAF)

Mme Henriette MAUPIN

5) Membre désigné par les associés des collecteurs de la participation des employeurs à l'effort de construction

Mme Mélanie PREVOST

6) Membres désignés par les associations syndicales de salariés les plus représentatives dans le département de la Somme

M. Claude BOURET (FO)  
M. Régis FOURNIER (CGT)

7) Membre représentant les associations œuvrant dans les domaines de l'insertion ou du logement des personnes défavorisées

M. Lionel BRAULT

8) Membres représentants les locataires

M. Guy COURBET

M. Jean-Pierre LEBAILLY

Mme Elisabeth LEGENDRE

Mme Isabelle KUBIAK

9) Membres participants avec voix consultative

-Le préfet du département de la Somme qui reçoit, au même titre que les administrateurs, les convocations, ordres du jour et tous autres documents devant être adressés avant chaque séance

- Mme Laurence SALLE (comité d'entreprise de l'ODA)

Article 2 : Durée des mandats

Les membres du Conseil d'Administration, à l'exception de ceux représentants les locataires, font l'objet d'une nouvelle désignation après chaque renouvellement partiel de l'organe délibérant de la collectivité de rattachement de l'ODA (municipalité d'Abbeville).

Article 3 :

L'arrêté préfectoral du 28 février 2011 est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

Article 4 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Somme est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et dont copie sera adressée au maire d'Abbeville, au président du conseil d'administration de l'office HLM d'Abbeville, à chacun des membres composant le conseil d'administration et au directeur départemental des Territoires et de la Mer.

Fait à Amiens, le 15 avril 2011

Le Préfet,

Signé : Michel DELPUECH

## **ARRÊTÉS DU PRÉFET DE RÉGION**

### **DIRECTION DES MOYENS DE L'ETAT**

#### **Objet : Ouverture d'un recrutement de travailleur handicapé par la voie contractuelle dans le corps des adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer au titre de 2011**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 27 ;

Vu le décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié, relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique ;

Vu le décret n°2002-766 du 3 mai 2002 relatif aux modalités de désignation par l'administration, dans la fonction publique de l'Etat des membres des jurys et des comités de sélection et de ses représentants au sein des organismes consultatifs ;

Vu le décret n° 2003-20 du 6 janvier 2003 autorisant l'ouverture de certains corps et emplois de fonctionnaires de l'État aux ressortissants des Etats membres de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France ;

Vu le décret n° 2003-67 du 20 janvier 2003 modifiant le décret 94-874 du 7 octobre 1994 fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et de ses établissements publics ;

Vu le décret n° 2009-1381 du 11 novembre 2009 modifiant certaines dispositions statutaires relatives au corps des adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 5 avril 2011 fixant le nombre et la répartition géographique des postes offerts au titre de l'année 2011 au recrutement sans concours d'adjoints administratifs de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer ;

Considérant l'autorisation accordée à la préfecture de la région Picardie par le ministère de l'intérieur pour le recrutement d'un travailleur handicapé par la voie contractuelle au titre de l'année 2011 ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales ;

#### **ARRÊTE**

ARTICLE 1er – Est autorisé, au titre de l'année 2011 , le recrutement d'un travailleur handicapé par la voie contractuelle, dans le corps des adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer, à la préfecture de l'Oise.

ARTICLE 2 –Les candidatures devront parvenir uniquement par voie postale, à l'adresse suivante :

Préfecture de la région Picardie – préfecture de la Somme

Recrutement de travailleur handicapé

Bureau des ressources humaines

51 rue de la République

La date de clôture des inscriptions est fixée au 23 avril 2011, le cachet de la poste faisant foi.

ARTICLE 3 : Le dossier de candidature devra comporter :

- une lettre d'acceptation du poste par le candidat,
- une copie de la CNI en cours de validité,
- un curriculum vitae,
- une attestation sur l'honneur précisant que le candidat n'appartient pas à un corps de la fonction publique,
- la reconnaissance de travailleur handicapé,
- un certificat médical du médecin agréé en matière de handicap attestant de l'aptitude du candidat par rapport au poste à pourvoir.

ARTICLE 4 : Le Préfet de la région Picardie et le préfet du département de l'Oise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Amiens, le 15 avril 2011

Le préfet de région

SIGNE

Michel Delpuech

## AUTRES

### **CENTRE HOSPITALIER DE MONTDIDIER**

#### **Objet : Avis de concours sur titres pour le recrutement d'un Ergothérapeute**

Référence : Décret n°89-609 du 1er septembre 1989 modifié portant statuts particuliers des personnels de rééducation de la fonction publique hospitalière.

Un concours sur titres est ouvert en vue de pourvoir 1 poste d'Ergothérapeute au sein du Centre Hospitalier de MONTDIDIER.

Peuvent se présenter à ce concours sur titre, les candidats titulaires du diplôme d'Etat d'Ergothérapeute ou d'une des autorisations d'exercer mentionnées aux articles L. 4331-4 ou L. 4331-5 du Code de la Santé Publique.

A l'appui des demandes d'admission à concourir, vous devez joindre une lettre de motivation manuscrite avec un CV, une copie du diplôme, une déclaration sur l'honneur attestant que vous remplissez les conditions exigées et la photocopie de la carte d'identité.

Les demandes d'inscription à concourir, affranchies au tarif en vigueur, doivent être adressées au plus tard pour le 31 mai 2011, le cachet de la Poste faisant foi, au :

Centre hospitalier de MONTDIDIER  
Direction des Ressources Humaines - concours  
25, rue Amand de Vienne  
80500 MONTDIDIER

MONTDIDIER, le 15 avril 2011

Le Directeur,

M. DELAHAYE

#### **Objet : Avis de concours sur titres pour le recrutement d'un technicien de laboratoire**

Référence : Décret n°89-613 du 1er septembre 1989 modifié portant statuts particuliers des personnels médico-techniques de la fonction publique hospitalière.

Un concours sur titres est ouvert en vue de pourvoir un poste de technicien de laboratoire au sein du Centre hospitalier de MONTDIDIER.

Peuvent se présenter à ce concours sur titres, les candidats titulaires du diplôme d'Etat de technicien de laboratoire ou de l'un des titres ou diplômes figurant sur une liste fixée par arrêté du ministre chargé de la santé.

A l'appui des demandes d'admission à concourir, vous devez joindre une lettre de motivation manuscrite avec un CV, une copie du diplôme, une déclaration sur l'honneur attestant que vous remplissez les conditions exigées et la photocopie de la carte d'identité.

Les demandes d'inscription à concourir, affranchies au tarif en vigueur, doivent être adressées au plus tard pour le 31 mai 2011, le cachet de la Poste faisant foi, au :

Centre hospitalier de MONTDIDIER  
Direction des Ressources Humaines - concours  
25, rue Amand de Vienne  
80500 MONTDIDIER

MONTDIDIER, le 15 avril 2011

Le Directeur,

M. DELAHAYE

## **Objet : Avis de concours sur titres pour le recrutement d'un Diététicien**

Références : Décret n°89-609 du 1er septembre 1989 portant statuts particuliers des personnels de rééducation de la fonction publique hospitalière.

Un concours sur titres est ouvert en vue de pourvoir un poste de Diététicien au sein du Centre hospitalier de MONTDIDIER.

Peuvent se présenter à ce concours sur titres, les candidats titulaires soit du BTS de diététicien ou du DUT spécialité Biologie appliquée, option diététique.

A l'appui des demandes d'admission à concourir, vous devez joindre une lettre de motivation manuscrite avec un CV, une copie du diplôme, une déclaration sur l'honneur attestant que vous remplissez les conditions exigées et la photocopie de la carte d'identité.

Les demandes d'inscription à concourir, affranchies au tarif en vigueur, doivent être adressées au plus tard pour le 31 mai 2011, le cachet de la Poste faisant foi, au :

Centre hospitalier de MONTDIDIER  
Direction des Ressources Humaines - concours  
25, rue Amand de Vienne  
80500 MONTDIDIER

MONTDIDIER, le 15 avril 2011

Le Directeur,  
M. DELAHAYE

## **Objet : Avis de concours sur titres pour le recrutement d'un aide-soignant.**

Références : Décret n° 2007-1188 du 3 août 2007 portant statut particulier du corps des aides-soignants et des agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique journalière.

Un concours sur titres est ouvert en vue de pourvoir un poste d'Aide-soignant au sein du Centre Hospitalier de MONTDIDIER.

Peuvent se présenter à ce concours sur titres, les candidats titulaires soit du diplôme d'Etat d'Aide-soignant, soit du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique, soit du diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ainsi que parmi les titulaires d'une attestation d'aptitude aux fonctions d'aide-soignant ou d'auxiliaire de puériculture délivrée dans les conditions prévues par le code de la santé publique.

A l'appui des demandes d'admission à concourir, vous devez joindre une lettre de motivation manuscrite avec un CV, une copie du diplôme, une déclaration sur l'honneur attestant que vous remplissez les conditions exigées et la photocopie de la carte d'identité.

Les demandes d'inscription à concourir, affranchies au tarif en vigueur, doivent être adressées au plus tard pour le 31 mai 2011, le cachet de la Poste faisant foi, au :

Centre hospitalier de MONTDIDIER  
Direction des Ressources Humaines - concours  
25, rue Amand de Vienne  
80500 MONTDIDIER

MONTDIDIER, le 15 avril 2011

Le Directeur,  
M. DELAHAYE

## **Objet : Avis de concours sur titres pour le recrutement de deux Agents des services hospitaliers.**

Références : Décret n° 2007-1188 du 3 août 2007 portant statut particulier du corps des aides-soignants et des agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique journalière.

Un recrutement sans concours est organisé en vue de pourvoir deux postes d'Agent des services hospitaliers, au sein du Centre Hospitalier de MONTDIDIER.

Aucune condition de titres ou de diplômes n'est exigée.

A l'appui des demandes d'admission à concourir, vous devez joindre une lettre de motivation manuscrite avec un CV détaillé incluant les formations suivies et les emplois occupés en précisant leur durée, et la photocopie de la carte d'identité.

La sélection des candidats comprend un examen des dossiers par une commission de sélection.

Une audition des candidats : seuls seront convoqués à l'entretien les candidats préalablement retenus par la commission de sélection.

Les demandes d'inscription à concourir, affranchies au tarif en vigueur, doivent être adressées au plus tard pour le 31 mai 2011, le cachet de la Poste faisant foi, au :

Centre hospitalier de MONTDIDIER  
Direction des Ressources Humaines - concours  
25, rue Amand de Vienne  
80500 MONTDIDIER

MONTDIDIER, le 15 avril 2011  
Le Directeur,  
M. DELAHAYE

